



**FONDATION
MÉRIMÉE**



PRIX HORTUS ET INSANIA

MONTANT DU PRIX : 40 000 €

avec le mécénat de Sébastien Clerc et Jérémie Delecourt

PÉRIODE DE CANDIDATURE

Du 15 avril au 1er juillet 2025

OBJET DU PRIX

Le prix récompense un propriétaire privé de jardin historique ayant réalisé un ambitieux projet de restauration, de restitution ou de création au sein de ce jardin.

Le questionnaire se compose de quatre parties :

- I. Informations sur le candidat
- II. Informations sur le monument
- III. Activités du monument
- IV. Présentation du projet réalisé

En annexe, à la fin du questionnaire, vous retrouverez :

- La liste des pièces justificatives à fournir
- Le règlement du prix

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en respecter les termes.

J'atteste être habilité(e) à faire acte de candidature et à assurer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux réalisés.

Je certifie que toutes les photos transmises dans le cadre de la candidature sont libres de droit.

PARTIE I : INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT

Coordonnées du candidat

Nom :

Prénom :

Âge :

Adresse (lieu de résidence principale) :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Courriel(s) :

Activités professionnelles et extraprofessionnelles

Gestion à temps plein du monument :

Oui

Non. *Le cas échéant, précisez votre profession et le secteur d'activités :*

Adhérent de l'association la Demeure Historique : Oui Non

Êtes-vous impliqué dans un autre organisme à but non lucratif pour la sauvegarde du patrimoine ?

Non Oui. *Le cas échéant, le(s)quel(s) ? Précisez le domaine d'intervention :*

Lien juridique avec le monument

Propriétaire	Usufruitier	Associé
Indivisaire	Nu-propriétaire	Gérant
Salarié	Autre. <i>Précisez :</i>	

Si vous n'êtes pas seul propriétaire, indiquez les prénoms, noms et professions des autres propriétaires du monument et précisez vos relations :

Conditions de reprise du monument

Quand, comment et pourquoi avez-vous repris le monument ?

Prix

Comment avez-vous eu connaissance du *Prix Hortus et Insania* ?

Que vous apporterait d'être lauréat du *Prix Hortus et Insania* ?

Avez-vous obtenu d'autres prix ? Si oui, précisez lesquels et l'année d'obtention.

PARTIE II : INFORMATIONS SUR LE MONUMENT / JARDIN

Coordonnées du monument / jardin

Nom du monument :

Adresse du monument :

Site internet :

URL des réseaux sociaux :

Nature de la propriété

Privée appartenant à :

Une personne physique

Une association. Précisez :

Une fondation. Précisez :

Une société civile immobilière. *Précisez le nombre d'associés :*

Autre. *Précisez :*

Protection au titre des monuments historiques

Nature de la protection :

Classé

Inscrit

Date de l'arrêté de protection :

Étendue de la protection :

Labels :

Précisez si le jardin a obtenu des labels (label Jardin Remarquable, label Eco Jardin, etc.) :

Intégration du monument dans un espace protégé (site patrimonial remarquable, sites naturels, etc.) :

Non

Oui. *Précisez :*

Historique succinct du monument / jardin

Principales étapes de construction et d'aménagement :

Description succincte de l'environnement du monument

Étendue de la propriété, implantation des bâtiments, présence de jardins, nature des terres environnantes, etc. :

Précisez si des activités sont développées dans le monument :

Aucune activité. Le cas échéant, précisez la raison :

Ouverture à la visite. Le cas échéant, précisez :

Visite libre

Visite guidée

Autre. Le cas échéant, précisez sa nature :

Période d'ouverture au public et horaires :

Si vous participez à des événements, précisez lesquels (par exemple, *Journées européennes du patrimoine, Rendez-vous aux jardins, festivals, etc.*) :

Date de la première ouverture à la visite :

Nombre de visiteurs annuel :

Recettes de visite annuelles (€) :

Autres activités développées (économiques, touristiques, culturelles, pédagogiques, etc.).

Le cas échéant, précisez :

Chiffre d'affaires annuel :

Projet(s) à venir en lien avec l'ouverture au public. *Le cas échéant, précisez :*

Rappel : le prix récompense un projet déjà réalisé de restauration, de restitution ou de création d'un jardin. Une partie du projet peut encore être en cours de réalisation lorsque la candidature est déposée. Toutefois, le projet global doit être suffisamment avancé pour permettre au jury d'apprécier l'étendue et la qualité du jardin restauré, restitué ou créé.

Présentez le projet réalisé au sein du jardin historique. Pour compléter cette présentation, vous devrez inclure dans votre dossier de candidature des pièces justifiant l'exécution des travaux cités. (Cf. page 14 de ce questionnaire la liste des pièces justificatives) :

Démarche

Expliquez quelles ont été vos motivations pour vous lancer dans ce projet :

Plan de financement

Avez-vous sollicité des subventions publiques pour ce projet ? Si oui, précisez :

Avez-vous sollicité d'autres financements privés pour ce projet ? Si oui, précisez :

Projets à venir

Précisez le type de projets envisagés au sein du jardin. S'il s'agit de travaux, indiquez le programme des travaux chiffré.

Présentez l'équipe qui travaille avec vous (paysagiste, jardinier, architecte en chef des monuments historiques, architecte du patrimoine, etc.) :

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Attention, les dossiers de candidature incomplets ne seront pas examinés par le jury. Tout envoi est définitif, le candidat ne pourra plus apporter de modifications à son dossier.

Les documents sont à envoyer aux formats .pdf ou .jpg et doivent être nommés de manière lisible et compréhensible.

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES :

- Le présent questionnaire dûment complété
- La présentation photographique au format PowerPoint (.ppt)
- Copie de l'arrêté portant inscription ou classement au titre des monuments historiques
- Une étude et/ou un diagnostic chiffré, réalisés par un architecte et/ou un paysagiste
- Les factures ou devis des entreprises ou tout autre document justifiant la bonne exécution des travaux

Tout autre document permettant au jury de mieux appréhender le jardin et le projet peut être ajouté au dossier. Exemples :

- Toute étude historique et architecturale sur le monument ou sur le jardin
- Articles de presse
- Échanges éventuels avec les partenaires
- Plaquette présentant le jardin en quelques chiffres. *Exemples : nombre de visiteurs par an, nombre d'événements par an, % du public en situation de handicap, etc.*
- Convention de mécénat

POUR LES ASSOCIATIONS, FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION, D'AUTRES DOCUMENTS SONT À TRANSMETTRE :

- Statuts et publication au Journal Officiel
- Liste des membres du conseil d'administration et du bureau
- Rapport d'activités de l'année précédentes
- Budget de l'année précédente et de l'année en cours
- Document attestant la délégation de maîtrise d'ouvrage

MONTANT DU PRIX : 40 000 €

avec le mécénat de Sébastien Clerc et Jérémie Delecourt

ARTICLE 1. OBJET DU PRIX

Le prix récompense un propriétaire privé de jardin historique ayant réalisé un ambitieux projet de restauration, de restitution ou de création au sein de ce jardin.

Critères d'éligibilité :

1. Être propriétaire privé d'un jardin historique. Les jardins doivent être protégés au titre des monuments historiques, classés ou inscrits, ou entourer un édifice protégé au titre des monuments historiques.
2. Ouvrir au public le jardin, c'est-à-dire ouvrir à la visite, au moins lors d'évènements culturels (ou avoir le projet d'ouvrir à l'issue des travaux).
Exemples : participation aux *Journées européennes du patrimoine*, aux *Rendez-vous aux jardins*, etc.
3. Présenter un projet déjà réalisé de restauration, de restitution ou de création d'un jardin.

Une partie du projet peut encore être en cours de réalisation lorsque la candidature est déposée. Toutefois, le projet global doit être suffisamment avancé pour permettre au jury d'apprécier l'étendue et la qualité du jardin restauré, restitué ou créé.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les étapes de candidature sont les suivantes :

1- Télécharger les documents et compléter le dossier

Deux documents doivent être téléchargés par le candidat sur le site www.fondationmh.fr :

- Le questionnaire sous format PDF (.pdf)
- Le modèle de la présentation photographique sous format PowerPoint (.ppt)

2- Envoyer le dossier de candidature complet

Le questionnaire, la présentation photographique et les documents complémentaires obligatoires doivent être envoyés par [WeTransfer](#) ou [Smash](#) à l'adresse suivante : communication@fondation-merimee.org

Le dossier de candidature complet doit être envoyé **entre le 15 avril et le 1er juillet 2025**. Toute candidature reçue en dehors de ces dates ne sera pas examinée.

Un accusé de réception validant le dépôt de votre dossier de candidature est envoyé par mail dans un délai de 7 jours suivant l'envoi. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception passé le délai de 7 jours, écrivez à communication@fondation-merimee.org

Attention : les dossiers de candidature ne respectant pas cette procédure ou incomplets ne seront pas examinés par le jury. Tout envoi est définitif, le candidat ne pourra plus apporter de modifications à son dossier.

ARTICLE 3. PROCÉDURE DE DÉCISION

Le lauréat est choisi par un jury composé de représentants des Mécènes, de personnalités qualifiées et d'un représentant de la Fondation Mérimée.

Les décisions du jury seront communiquées aux candidats par courrier, au plus tard début juillet, selon la date de réunion du jury.

ARTICLE 4. VERSEMENT DU PRIX

La dotation du Prix est de 40 000 euros.

Le Prix est versé dans les mois qui suivent la cérémonie de remise officielle des soutiens de la Fondation Mérimée ayant lieu en fin d'année.

ARTICLE 5. COMMUNICATION DU PROJET

Le lauréat s'engage à mentionner les Mécènes et la Fondation Mérimée dans un lieu visible du public ainsi que sur ses supports de communication.

Le lauréat s'engage à fournir à la Fondation Mérimée des photographies, haute définition, libres de droit. Il autorise gracieusement la Fondation Mérimée, dans le cadre de leurs actions de communication et d'information, à utiliser ces photos et toutes autres informations relatives à l'opération financée.

Dans le cas où les Mécènes et la Fondation Mérimée souhaiteraient organiser une visite du monument, le lauréat s'engage à les recevoir.

ARTICLE 6. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour toute question : communication@fondation-merimee.org



CONSIGNES RELATIVES À LA PRÉSENTATION PHOTOGRAPHIQUE (POWERPOINT)

Le PowerPoint est le document visuel présenté au jury, il est important de le rendre attrayant et compréhensible.

Vous êtes libre d'apporter des modifications au modèle de PowerPoint fourni par la Fondation Mérimée : ajouter des slides, changer les titres, insérer des plans, etc.

Règles générales à respecter :

- Conserver le format des diapositives : standard (4:3)
- Conserver la police Calibri
- Limiter les textes informatifs, privilégier les images
- Utiliser des photographies de qualité
- Préférer une grande image plutôt que plusieurs petites
- Légender toutes les images

La présentation photographique finalisée doit être transmise au format PowerPoint (.ppt).